

N° de télécopie : 01 49 12 24 58

Courriel :

.....@siec.education.fr

Références : DEP

Examen : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Spécialité :

**Période de formation en milieu professionnel
DEMANDE DE DÉROGATION – FORMATION SUR 2 ANS**

Durée réglementaire de la PFMP : **16 semaines**

Durée minimale exigée :

- Candidat scolaire : **10 semaines**
- Candidat issu de la formation continue : **se reporter au référentiel de la spécialité**

Procédure

1. La demande, motivée et accompagnée des pièces justificatives, est à l'initiative du candidat et obligatoire quelque soit la durée de l'absence.
2. Le Chef d'établissement, après consultation de l'équipe pédagogique, rend un avis puis transmet le présent document au service concerné de la Maison des examens.
3. Après examen par l'Inspecteur de l'Éducation nationale pilote de la spécialité, le Directeur du SIEC notifie sa décision au candidat.

Cadre réservé au candidat

Nom et prénom : _____

Durée réellement effectuée : _____

Motif de la demande de dérogation : _____

Date et signature du candidat :

Cadre réservé au Chef d'établissement

Avis favorable

Avis défavorable pour le motif suivant : _____

Cachet, date et signature :

Cadre réservé à l'Inspecteur de l'éducation nationale, pilote de la spécialité

Recommandation favorable

Recommandation défavorable

Nom, prénom, date et signature :

Cadre réservé à la Division de l'enseignement professionnel

Décision du Directeur du SIEC :

Favorable

Défavorable

Pour le Directeur
et par délégation,
la Chef de la Division
de l'enseignement professionnel

Gaëlle GUIBERT